

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8

MARDI, 15 septembre 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, demandant un acte qui ratifie une certaine convention de fusion conclue entre elle et la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry-Sound, et pour d'autres objets ;

De John Ross, de Niagara Falls, dans la province d'Ontario, et autres, d'autres lieux, demandant un acte pour les autoriser à construire et exploiter un chemin de fer partant de Port Churchill sur la baie d'Hudson et aboutissant à Calgary, dans le district d'Alberta, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de son entreprise projetée ;

De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte qui ratifie une certaine convention conclue entre elle et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ;

De l'honorable Richard Harcourt et autres, de la ville de Welland, province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de pont et de pouvoir Mather" ;

De D. Tisdale, président de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié, demandant un acte qui remette en vigueur et amende l'acte constitutif de la dite compagnie et qui prolonge le délai fixé pour l'exécution de ses travaux ;

De la Compagnie de Fidécimmis Orientale, demandant un acte qui l'autorise à placer ses fonds sur certaines valeurs outre celles qu'elle est autorisée à recevoir par son acte constitutif ;

De la Compagnie de canal à navire et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne, compagnie incorporée par la législature de la province d'Ontario, demandant que le parlement du Canada reconnaisse et confirme par une loi les pouvoirs, droits et privilèges à elle accordés par la dite législature ;

Du révérend R. C. Horner, B.A., et autres, du Canada, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Wesleyan Methodist Connection in the Dominion of Canada."

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

*Président.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a présenté au Sénat un bill (G) intitulé : "Acte constituant en corporation la *Wesleyan Methodist Connection in the Dominion of Canada*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi, le vingt et un courant.

L'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que Son Honneur le Président soit prié d'émettre un ordre interdisant la vente de boissons enivrantes dans des locaux du Sénat.